



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques de la Villa Valcormes à
MARSEILLE (Bouches du Rhône)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 18 mars 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que la Villa Valcormes à MARSEILLE (Bouches du Rhône) présente un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité des décors peints à sujets exotiques et des aménagements en rocaille du jardin de cette villa suburbaine de la fin du XIXe siècle

ARRETE

Article premier : sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de la Villa Valcormes, telle que délimitées en rouge sur les plans ci-annexés :

- Villa : les façades et la toiture ; à l'intérieur, l'ancien jardin d'hiver au niveau de soubassement et le rez-de-chaussée en totalité avec l'ensemble de ses décors
- Maison de gardien : les façades et la toiture
- Dépendance (ancien lavoir) : les façades et la toiture
- Jardin : les terrasses entourant la villa et les aménagements en rocailles réalisés sur l'ensemble de la parcelle n° 46.

situées à MARSEILLE (13015), vallon des Cormes, chemin de la Bigotte, figurant au cadastre sur la parcelle 903 C 46, d'une contenance de 7.727 m², étant précisé que cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance, originairement cadastré 906 C 34, suivant acte reçu le 30 septembre 2003 par Maître AUDRAN, Notaire à SETE (34200) et publié au service de la publicité foncière de MARSEILLE 1, le 3 octobre 2003, volume 2003P numéro 6343.

Ledit immeuble appartient à MARSEILLE HABITAT, Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE (13000), identifiée au SIREN sous le n° 061 800 140, dont le siège est à MARSEILLE (13001), 10 rue Sainte-Barbe, ayant pour représentant Monsieur Philippe Nicolas, Directeur général, domicilié professionnellement à la même adresse. La société MARSEILLE HABITAT est propriétaire par actes passés devant Maître Jean CAMPANA, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle « SCP Marie-Laetizia PERFETTI, Jean-Noël CAMPANA, Geoffrey BARBEROUX, Mikaël COHEN et Michael KHAIAT », titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE (13006), 31 cours Pierre Puget, du 22 décembre 2015, publié au service de la publicité foncière de MARSEILLE 1, le 18 janvier 2016 volume 2016 P numéro 387, et du 29 décembre 2015, publié au service de la publicité foncière de MARSEILLE 1 le 18 janvier 2016 volume 2016 V numéro 206.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

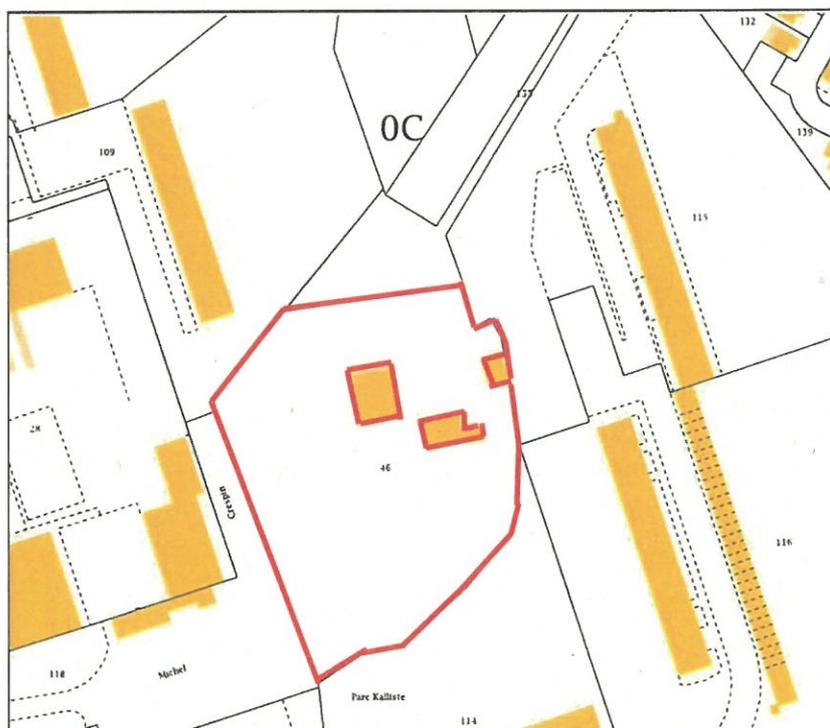
Marseille, le 16 JUL. 2021

Le Préfet de Région,



Christophe MIRMAND

**Plans annexés à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de
Villa Valcormes à MARSEILLE (13015) située sur la parcelle 903 C 46.**

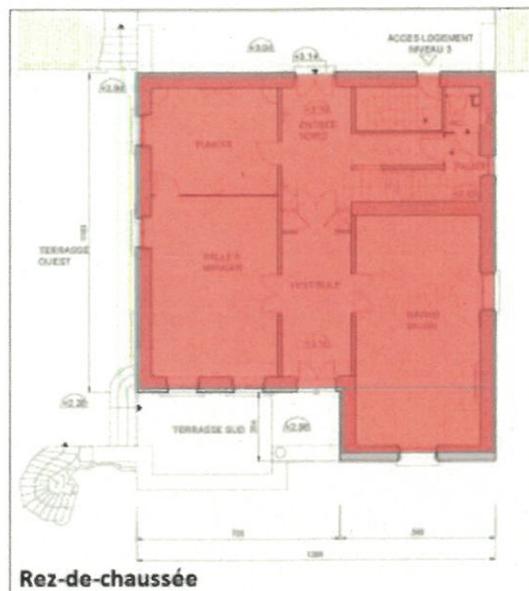
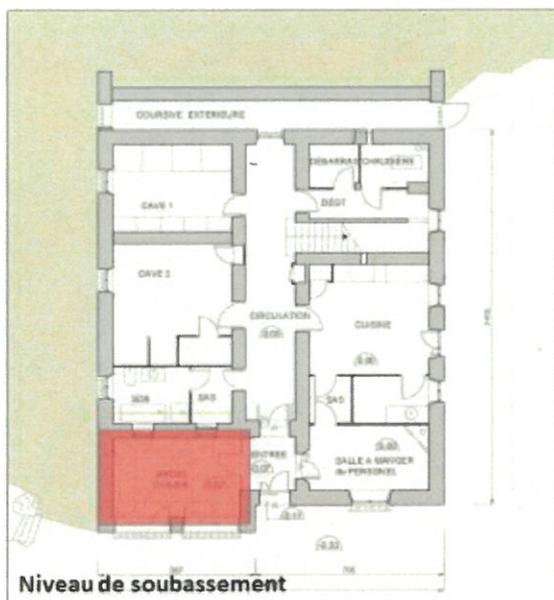


Marseille, le 16 JUIL. 2021

Le Préfet de Région

Christophe MIRMAND

Plans annexés à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de Villa Valcormes à MARSEILLE (13015) située sur la parcelle 903 C 46.



Marseille, le **16 JUIL. 2021**

Le Préfet de Région

Christophe MIRMAND